

# CFDT-CFTC-CFE/CGC-CGT-FA/FPT-FO-SUD-UNSA

Strasbourg, le 10 octobre 2012

M. Jacques BIGOT  
Président  
de la Communauté Urbaine  
de STRASBOURG

Objet : Action sociale au bénéfice des agents de la CUS.

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 juillet 2012, les organisations syndicales soussignées avaient souhaité vous rencontrer en vue d'ouvrir des négociations sur l'action sociale à la CUS.

Nous demandons que la zone de loisirs et l'initiation à l'informatique soient intégrées dans le champ de l'action sociale CUS.

Par courrier du 28 août 2012, M. Robert HERRMANN, Vice-Président de la CUS, nous a malheureusement signifié une fin de non-recevoir.

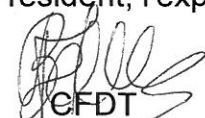
Nous déplorons l'absence de dialogue social sur le thème de l'action sociale.

En conséquence, nous réitérons notre demande d'ouverture de négociations, en vue de l'application de l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

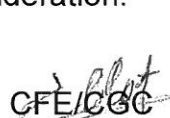
Quand bien même les élus n'évolueraient pas sur leur position par rapport au projet soumis au Président de l'Amicale, nous saurions faire preuve de responsabilité dans l'intérêt des agents.

Mais nous attirons votre attention sur les risques que revêtirait une posture intransigeante des élus, en termes d'image voire de message ainsi envoyé aux agents de la CUS.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profonde considération.

  
CFDT

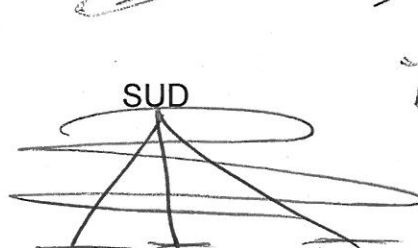
  
CFTC

  
CFE/CGC

  
CGT

  
FA/FPT

  
FO

  
SUD

  
UNSA

Copie à :

- M. Roland RIES, Maire de STRASBOURG
- M. Robert HERRMANN, Vice-Président de la CUS
- M. Marcel JACQUOT, Président de l'Amicale des Personnels de la Ville et de la Communauté Urbaine de STRASBOURG